

On s'abonne au bureau du journal, Marché aux Herbes, n° 549, où les lettres et les envois doivent être adressés francs de port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :  
(Par trimestre.)  
Pour Namur. 4 fl. 50 c.  
Pour les autres villes. 520

# COURRIER

DE LA SAMBRE.

INSCRIPTIONS ET AVIS  
Prix par ligne d'impression, 10 cents.

Avis aux abonnés.

Les abonnements commencent à toutes les époques, mais doivent échoir à la fin de mars, juin, septembre ou décembre.

N° 69.

MERCREDI.

21 MARS 1832.

## INTERIEUR.

BRUXELLES, 19 mars.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Arrêtés du Roi, du 15 mars 1832 :

Qui nomme le sieur de Fays (Jean-Joseph) lieutenant-colonel de la 1<sup>re</sup> légion de la garde civique du canton de Verviers.

Qui nomme le sieur baron de Wolf (Charles) colonel de la légion de la garde civique du canton de Rœulx, en remplacement du sieur comte Visart de Bocarmé, dont la démission est acceptée.

Qui autorise les conseils communaux de Morimont et Yve-Gomezée (province de Namur) à aliéner des biens appartenant auxdites communes.

Depuis la démission de M. de Brouckere, la signature du ministère de la guerre est confiée à M. Félix de Mérode, ministre sans portefeuille.

(J. de la Belgique.)

— Il y aura désormais un président du conseil des ministres.

— M. de Muelenaere avait annoncé aux chambres qu'une correspondance avait lieu sur l'affaire de M. Dixon entre la légation anglaise et le ministère belge : cette correspondance est extrêmement volumineuse; et, à la suite des explications données par le gouvernement sur la conduite de M. Dixon, on nous assure que le ministre anglais a retiré toute protection à ce particulier.

(Belge.)

— La commission chargée de préparer un projet de loi sur l'instruction publique, vient de terminer son travail, qui sera soumis, mardi prochain, à l'examen du ministre. Voici le contenu du projet : Il n'y aura qu'une université pour tout le royaume : il appartient au Roi d'en doter telle ville qu'il lui plaira. Bruxelles aura une école normale organisée sur une grande échelle, et dans chaque arrondissement judiciaire il sera établi une école-modèle spécialement consacrée à l'instruction des instituteurs. Il y aura sept inspecteurs pour les neuf provinces, et un inspecteur-général. On dit que l'art. 17 de la constitution ne sera point violé, que l'on ne touche en rien aux écoles libres, et que les franchises communales seront ponctuellement respectées. On accordera des subsides ou gratifications aux maîtres d'écoles qui en demanderont : l'enseignement de ces écoles ne sera pas dirigé par l'inspecteur; mais il pourra le surveiller, et honorer en tout temps l'école de sa visite.

NAMUR, 20 mars.

## ÉCONOMIE POLITIQUE.

2<sup>e</sup> ARTICLE.

Nous en étions restés au cours de M. de Coux. Il sera intéressant de connaître par quels rapports le savant rédacteur de *l'Avenir* rattache cette science aux vérités de la religion catholique. La division suivante de ses vingt-six leçons donnera une idée de la théorie vaste et féconde avec laquelle il base son enseignement, et des conséquences inaperçues jusqu'ici qu'elle recèle.

*Introduction.* — Des richesses morales et des richesses matérielles. — Du catholicisme et de la philosophie, comme générateurs de la richesse. — De l'ordre légitime. — De l'ordre légal. — De la propriété et de l'hérédité. — De la Sainte Vierge comme type de la femme chrétienne. — Des partis-prêtres. — Des croyances religieuses et philosophiques dans leurs rapports avec la population. — De l'échange. — Du commerce intérieur et du commerce extérieur. — De la valeur réelle et de la valeur factice. — Du crédit et des dettes publiques. — Des salaires, des machines et des fêtes religieuses. — De l'impôt dans ses rapports. — Du catholicisme comme seul préservatif possible d'une banqueroute universelle. — De l'ère ancienne et de l'ère nouvelle en économie politique. — Des causes du malaise actuel. — De l'Espagne et de l'Angleterre. — D'une régénération catholique, comme seul moyen permanent de salut pour la société. — Idem. — D'un système transitoire.

Le résumé de la première séance consacrée à l'exposition des principes donnera une idée plus complète de la conception générale.

« J'ai souvent entendu dans ma jeunesse des incrédules se prévaloir, contre la religion, de l'infériorité industrielle des nations catholiques à l'égard des nations protestantes. Cette objection, je l'avoue, m'a frappé. Il me paraissait que la prospérité devait être le signe et le résultat de l'intelligence. Depuis, j'ai eu occasion de reconnaître tout ce qu'il y avait de factice dans cette richesse si vantée des nations séparées du centre de l'Eglise. Je reviendrai, dans la suite de nos conférences, sur cette considération. Trop long-temps on n'a vu dans l'économie politique que la gymnastique, si je puis m'exprimer ainsi, plutôt que l'hygiène de la richesse. On n'a eu égard qu'au développement de ressources existantes, sans trop songer aux causes créatrices de ces

mêmes ressources. Qui contestera par exemple que le travail de l'homme libre vaille le double du travail de l'esclave? Or, ne sont-ce pas les papes qui ont porté les premiers coups de hache à l'exploitation de l'homme par l'homme? Exclusives de l'association universelle, les religions nationales tendent par cela même à isoler les peuples entr'eux, et les disposent à chercher leurs meilleurs avantages par la ruine de leurs voisins. Or, il est reconnu que l'échange multiplie la somme des richesses au profit de toutes les parties contractantes. Tout ce qui entrave l'échange est donc un obstacle à la production, et la production c'est la richesse. Ce sont des moines persans qui nous ont rapporté dans leurs cannes les premiers œufs de vers-à-soie, et créé à l'Europe un revenu de quatre cents millions, représentant l'énorme capital de huit milliards! Si le christianisme se fût généralisé en Perse, ce pays nous eût servi d'intermédiaire pour le commerce de l'Inde et de la Chine. Il se fût enrichi avec nous, et nous avec lui. Partout les missionnaires ont précédé les marchands. L'Afrique intérieure recèle, selon toute apparence, des trésors inutiles à ses habitants et qu'elle serait trop heureuse de nous céder au prix de telles productions surabondantes dans nos latitudes. Mais l'Éthiopie massacre nos voyageurs, parce que l'Évangile ne lui a pas appris qu'un étranger n'est nécessairement ni un espion, ni un ennemi. Le droit des gens est un droit catholique. Il garantit la sécurité; de la sécurité naît la confiance, et c'est la confiance qui est l'âme du commerce. Foi punique et foi britannique. Exemples nombreux dans l'histoire ancienne et moderne. Le partage de la Pologne eût soulevé le moyen âge. La trêve de Dieu opposée au *vœ victis!* La *Ste-Alliance*, conception protestante, ne reconnaît que le droit du plus fort. Tendances des cabinets à commencer la guerre sans déclaration préalable. On ne sait vraiment où s'arrêteraient les gouvernements dans la voie d'iniquité, si la crainte de perdre leur crédit ne les obligeait au moins à quelques dehors de modération. L'intérêt de la bourse a remplacé celui du Vatican. Les anciens ne connaissent que l'économie de famille. L'économie politique suppose l'intelligence *selon le tout* : l'intelligence catholique. Adam Smith et J. B. Say. Origine catholique de tous les grands et véritables établissements commerciaux. Malthus. Comment se fait-il que ce soit toujours le protestantisme, et jamais le catholicisme, qui se plaigne de l'excès de la population? Le protestantisme ne donne donc pas à vivre à tout le monde? »

Cette interrogation a une immense portée.

Le *Constitutionnel*, ce champion languissant et débile du pouvoir, qui ne retrouve quelque verve que lorsqu'il s'agit d'attaquer les catholiques, a publié récemment un article sur la situation intérieure de la Belgique, dans lequel il dit que cette situation est précaire, du moins pour le moment. Un esprit pétri d'un limon ordinaire assignerait peut-être une cause politique à ce malaise. Le *Constitutionnel*, avec le coup-d'œil d'aigle qui le distingue, sait bien mieux juger des causes et des effets. Si la Belgique n'est pas dans un état aussi florissant qu'on pourrait le désirer, c'est, 1<sup>o</sup> parce que les catholiques sont maîtres des élections.

2<sup>o</sup> Parce que la chambre des représentants n'encourage pas l'instruction primaire;

3<sup>o</sup> Parce que les jésuites s'établissent paisiblement dans le pays.

Le *Constitutionnel*, quand il parle des Belges, croit sans doute parler des niais, ses abonnés : il les suppose aussi avancés dans les haines anti-religieuses, aussi peu sincères que lui-même dans leurs paroles de liberté. Plus des dix-neuf vingtièmes de la population belge sont catholiques; le nombre des dissidens est minime; et surtout il y a peu d'amis du *Constitutionnel* : il faut que ce soit cette portion inaperçue, imperceptible de la nation, qui fasse les élections! En Belgique, la liberté d'éducation n'a jamais été promise, elle n'est plus une espérance, elle est une réalité : elle existe sans exception pour personne; et on ne persécuterait pas plus les amis même du *Constitutionnel* que les jésuites, s'ils allaient y établir des écoles, et qu'on consentit à les fréquenter. Mais le *Constitutionnel* peut-il comprendre la liberté ainsi faite, la liberté pour tous, pour amis et ennemis? La liberté qu'il prêche, c'est la domination exclusive de ses partisans, de ses idées, ou plutôt de ses intérêts. Voyez donc cette tendresse pour la Belgique, dont elle doit lui savoir gré! Il voudrait qu'elle nous imitât. Notre sort n'est-il pas à envier en effet? Qui ne serait jaloux de notre prospérité? Combien nous sommes heureux depuis que nous tourmentons les prêtres, et que nous substituons d'autres écoles à celles des frères!

(Extrait d'un journal français.)

— Nous avons reproduit dans nos colonnes toutes les opinions catholiques, également consciencieuses, quoique divergentes, qui, à notre connaissance, ont été exprimées sur les événements d'Italie, dans leurs rapports avec la souveraineté temporelle du pape. Nous croyons



en conséquence, devoir rappeler l'attention de nos lecteurs sur une phrase du discours d'O'Connell que nous avons publié dans notre précédent numéro. Quoique le grand agitateur n'ait qu'effleuré la question politique, sans aborder la question religieuse, nous regardons ce passage comme très-significatif; et d'ailleurs, les catholiques, à quelque pays qu'ils appartiennent, ne sauraient être indifférens à la manière de voir que professe en cette occurrence un défenseur aussi persévérant de leur liberté.

— Nous trouvons dans une brochure statistique, que la population de l'Angleterre et du pays de Galles est beaucoup plus que doublée depuis un siècle et un tiers. Elle était en 1700 de 5,475,000; en 1831 13,889,675. La progression la plus remarquable est celle du comté de Lancastre: 1700, 166,200 habitans; 1831, 1,333,800. L'accroissement depuis dix ans est de près de 300,000. La population de l'Ecosse est presque doublée: 1700, 1,265,380 habitans; 1831, 2,365,930.

— On lit dans le *Post-Scriptum du Memorial Belge*, du 20 :

On assure que lord Palmerston et le prince de Talleyrand, fatigués des retards apportés à la conclusion de l'affaire belge, ont déclaré aux ambassadeurs de Prusse, d'Autriche et de Russie, que si, le 31 de ce mois, les ratifications tant du traité du 15 novembre que de celui des fortresses, n'étaient pas arrivées, la France et l'Angleterre se retireraient de la conférence, qui, par ce fait, se trouverait dissoute.

Si cette nouvelle se confirme, des événemens d'une grande portée peuvent avoir lieu. Dans tous les cas, les positions seront nettement dessinées et les incertitudes auront cessé.

— Le régiment de chasseurs en garnison à Liège, est parti pour Louvain le 17.

— On écrit de Louvain, 17 mars :

Hier à trois heures de l'après-midi, le 4<sup>e</sup> régiment est entré dans nos murs, dont deux bataillons ont logé chez les habitans et deux hors de la ville; il est parti ce matin pour Tirlemont, Jodoigne et St-Trond, pour remplacer le 10<sup>e</sup> qui se rend à Liège pour y tenir garnison, en remplacement du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs à pied qui vient à Louvain.

— Nous apprenons que le fort sur la rive gauche de l'Escaut, près d'Anvers, dont nous avons parlé, est presque entièrement terminé. La construction en a été confiée à M. E. Deman.

— On écrit d'Anvers, 17 mars :

« Un déserteur hollandais de la 13<sup>e</sup> division est arrivé ce matin en ville.

« Les pièces posées aux batteries du nord de la ville, et qui défendent l'Escaut, vont être mises à l'essai.

« La rivière charrie de nouveau des fragmens de digue qui sont parfois considérables et couverts de leur gazon.

« Quelques officiers supérieurs hollandais sont venus inspecter la citadelle et le fort Ste-Anne. On dit que le général Van Geen était parmi eux.

« Les armes du feu gouvernement ne figurent plus sur les expéditions des douanes : une croix de Bourgogne les remplace.

— On écrit de Gand, 18 mars :

S. G. l'évêque a ordonné hier matin quatre prêtres, cinq diacres et cinq sous-diacres, minorés et tonsurés : tous appartenant au district de Breda.

— On écrit de Bruges, 17 mars :

On attend aujourd'hui deux détachemens de gardes civiques de Liège, appartenant à la levée de 1832. Le premier de 69 hommes, se dirigera demain sur West-Cappelle; l'autre, de 68, appartient aux 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons en garnison en cette ville.

— Un officier supérieur belge ayant été présenté pendant le lever du roi d'Angleterre, au prince de Talleyrand, celui-ci s'exprima d'une manière très-forte contre l'esprit des journaux belges en général; on est indigné, lui dit-il, de les voir chaque jour remplis des bruits les plus alarmans sur l'issue probable des affaires de la Belgique. Tous ces bruits, puisés aux sources les plus impures, ne font que jeter de la perplexité dans le public, et donner des armes contre soi. Il est vraiment curieux de voir jusqu'aux feuilles les plus patriotes accueillir et propager ces opinions, qui paraissent inspirées par les ennemis de la paix et de l'état actuel des choses, irrévocablement décidé par la conférence et qui sera maintenu. (Belge.)

— On a posé, le 13, dans l'Eglise-Neuve, à Amsterdam, la première pierre du monument à élever à Van Speyck.

— Il est question de faire un canal du Hâvre à Caudenbec. Il coûterait dix millions. La *Gazette de Normandie* fait des vœux pour que ce projet soit mis promptement à exécution.

— Une compagnie d'artillerie de la garde nationale de Strasbourg qui, dans son enthousiasme pour les Polonais, avait pris ses canons pour aller à leur rencontre, vient d'être dissoute.

— Le barreau de Toulouse vient de délibérer une consultation en faveur des héritiers du maréchal Ney; il appuie la révision du procès.

— Le lundi gras, la *Marseillaise* a été chantée à la salle de l'Opéra, à Mayence, malgré la présence du vice-gouverneur et de beaucoup d'officiers autrichiens et prussiens.

— Le docteur Buller, de Hambourg, a inventé un instrument de chirurgie avec lequel il annonce pouvoir couper une jambe en moins d'une seconde.

— On a reçu à Carlsruhe la nouvelle de la mort du jeune prince de Wasa, né le 3 de ce mois.

— La *Gazette Universelle*, sur la foi d'une lettre de Bologne du 7 mars, dit que le commandant des troupes autrichiennes dans les lé-

gations, s'abstient rigoureusement de toute intervention dans les affaires d'administration du pays. Le général Grabowski n'a délivré aucun passeport, bien loin d'en avoir délivré 768, comme l'ont annoncé les journaux français, d'après des lettres de Bologne. Ceux délivrés par les autorités papales sont seulement revêtus du visa du commandant de place. Le général Grabowski ne voit pas de société. Quelques fainéans s'amuse à placarder des libelles et des proclamations, mais ils ne peuvent rien sur les troupes autrichiennes, dont l'excellente discipline est admirée par leurs adversaires eux-mêmes. Aussi le général Grabowski a-t-il ordonné de ne point faire attention à ces menées. Les chevaux capturés à Ancône par les Français n'ont pas encore été restitués par le gouvernement papal. Ancône est le rendez-vous des révolutionnaires les plus exaltés.

— On mande de Rome, 26 février, que M. de Saint-Aulaire a eu des altercations très-vives avec le cardinal Bernetti. On croit qu'il ne restera pas long-temps à Rome. L'ambassadeur de Russie a protesté contre le débarquement des Français, et promis au saint-père l'appui de son souverain.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 8 :

« Les nouvelles d'Ancône ont paralysé les dispositions joyeuses du peuple de Rome et les plaisirs de la saison. Les bals publics ont été défendus. L'ambassadeur de France a ajourné son bal costumé, et celui d'Autriche la fête brillante qu'il voulait donner à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'avènement de son souverain. »

— On lit dans la même feuille que les Autrichiens, à la nouvelle de l'occupation d'Ancône par les Français, ont envoyé des troupes pour s'emparer de Rimini. Cette feuille paraît croire à la guerre; les hostilités pourraient même commencer bientôt. Rien ne justifie jusqu'ici de pareilles prévisions.

— Un médecin de Glasgow, voulant s'assurer si le choléra était ou non contagieux, a eu le courage de se coucher dans un lit duquel on venait d'enlever le cadavre d'un cholérique; il a gardé les mêmes draps et les mêmes couvertures. Son expérience n'a eu pour lui aucun résultat fâcheux, d'où l'on devrait conclure, ce nous semble, que le fléau n'est point contagieux. Les avis sont encore partagés à cet égard dans la Faculté :

*Grammatici certant et adhuc sub iudice lis est.*

(Correspondance particulière du *Courrier de la Sambre*.)

Paris, 17 mars 1832.

Je puis vous donner sur la conclusion de l'affaire belge des détails que l'événement ne démentira point. Guillaume ne cédera pas d'un pouce, et pourquoi céderait-il? Etes-vous encore en mesure de lui dicter la loi, comme vous le pouviez à l'époque où vos bons amis diplomatiques de France et d'Angleterre, ont obtenu de vous *en sa faveur*, un répit que vous eussiez refusé avec dédain aux seules demandes des cabinets trop ouvertement anti-révolutionnaires de Russie, de Prusse et d'Autriche? Et vous imaginez-vous encore, aussi bénévolement que naguères, qu'un roi, quel qu'il soit, s'appelât-il citoyen ou mitoyen, ait jamais songé à prendre, contre un roi dépossédé, la défense du peuple souverain? Or, qui donc forcera Guillaume à céder, si St-Petersbourg, Berlin et Vienne le soutiennent publiquement, Paris et Londres secrètement; et si la Belgique protocolisée, vilipendée, découragée, en est bientôt réduite à solliciter le prince d'Orange pour échapper aux rancunes de Libry-Bagnano, de même que ses hommes d'état n'ont trouvé de meilleur moyen d'échapper aux Nassau que d'aller quêter un nouveau maître dans toutes les cours de l'Europe? Vos journaux fondent, à ce que j'ai pu remarquer leur imperturbable confiance dans le maintien du *statu quo* sur l'éloignement, assez prononcé en Hollande, d'une réunion à la Belgique; mais ce n'est pas de réunion qu'il s'agirait, moins encore de séparation administrative. On fera tout bonnement de votre pays un pays de généralité: que saisissez-vous? Une *monnaie d'échange*, comme le conseillait votre forçat florentin. Croyez-vous que l'on vous confie jamais la garde de la citadelle d'Anvers, eussiez-vous, tous tant que vous êtes, trempé dans la conspiration Vandersmissen?

J'admire parfois vos révolutionnaires qui en sont à déplorer les troubles incessans de nos populations départementales, sans comprendre qu'au point où en sont les choses, il n'est qu'une nouvelle révolution en France qui puisse empêcher une restauration en Belgique. Il y a long-temps que notre juste-milieu vous a vendus; maître de son terrain, il vous eût déjà livrés.

M. Vandersmissen, qui réside habituellement à Paris, a fait une excursion à La Haye, où il paraît s'être procuré des documens propres à confondre lord Ponsonby au visage double et à la poche quadruple. Il assure à qui veut l'entendre que les mêmes hommes qui faisaient pour le roi Léopold une question d'honneur de la conservation de vos limites territoriales, en sont à ne plus attendre pour retourner leurs livrées que l'assurance de ne pas perdre leurs places; mais cette assurance, on ne daignera pas même la leur donner. Il faut que les rebelles se rendent à discrétion. Aux genoux de Libry-Bagnano! vite! bien vite! Bon! A présent pourquoi seriez-vous mieux traités que le Brabant-septentrional, où les emplois publics servaient de retraite aux domestiques des *Jonkheers* de Gueldre et des *Myneheers* d'Amsterdam?

Tous les ambassadeurs qui se trouvent à Rome ont présenté au souverain pontife des notes plus pressantes les unes que les autres, pour obtenir la condamnation de M. de La Mennais. Celui qui représente le bourreau des catholiques polonais a pris, comme de raison, l'initiative de cette démarche, et les agens de Charles X se sont



trouvés en cette occasion, ce qui ne laisse pas d'étonner certains libéraux, parfaitement d'accord avec ceux de Louis-Philippe. Où en sommes-nous, que l'on ose seulement requérir du chef visible de l'Eglise le démenti de toute la tradition ecclésiastique, comme un de ces petits services de bon voisinage que les rois ne se refusent pas entre eux?

Mais ces odieuses instances auront leur excellent côté. Comme prince temporel, nul doute que Grégoire XVI ne daigne avoir à cœur de rester en bonne intelligence avec ses alliés. Comme chef de l'Eglise, la crainte de provoquer des résistances parmi les Fidèles ne pourrait l'empêcher, s'il y avait lieu, de condamner une doctrine qui, basée sur l'obéissance la plus parfaite au St-Siège, n'aurait plus, une fois condamnée par lui, l'ombre même d'une apparence de vie.

La non-condamnation de M. de La Mennais et de ses disciples équivalait donc, au temps où nous sommes, et comme l'observait fort bien le *Journal des Flandres*, à la plus éclatante approbation.

M. Lacordaire doit avoir quitté Rome en ce moment pour revenir à Paris.

Les journaux de ce matin vous auront appris les troubles républicains de Grenoble, et l'échauffourée carliste de Pezenas. On apprend que la plus violente effervescence se manifeste dans les arrondissemens manufacturiers de la Normandie et de la Picardie.

Une société patriotique s'est formée au canton de Zurich, en rapport avec celles déjà existantes de Zoffingen et Langenthal. Des contingens fédéraux ont été chargés de dissoudre ces réunions.

Nos braves réfugiés polonais témoignent hautement l'espoir que la guerre générale les mettra, au printemps, en demeure de reconquérir leur patrie, les armes à la main.

## EXTERIEUR.

FRANCE. — Paris, 15 mars.  
ÉPHÉMÉRIDES FRANÇAISES.  
15 MARS.

- 1798 (25 ventôse an vi). — *République française*. — (Directoire). — Fête à Mulhausen, au sujet de sa réunion à la république française.  
1806. — *Empire français*. — Le maréchal Murat est déclaré grand-duc de Clèves et de Berg.  
1811. — Prise de la forteresse d'Albuquerque (Portugal), par le duc de Trévise, Mortier.  
1815. L'empereur Napoléon, continuant sa route triomphale de l'île d'Elbe sur Paris, arrive et couche à Autun, où il trouve les mêmes sentimens que dans les montagnes du Dauphiné.

16 MARS.

1790. — Décret de l'assemblée nationale, qui abolit les lettres de cachet et toutes les mesures arbitraires de l'autorité.  
1797 (26 ventôse an v). — *République française*. — (Directoire). — Le général Bonaparte gagne la bataille de Tagliamento contre le prince Charles; le territoire vénitien et la libre entrée dans le Tyrol sont le fruit de cette victoire.  
1810. — *Empire français*. — Traité entre l'empereur Napoléon et son frère Louis, roi de Hollande, qui cède le Brabant hollandais, toute la Zélande, la partie de la Gueldre située à la gauche du Waal. Ces pays formeront les départemens français des Bouches-du-Rhin (Bois-le-Duc), des Bouches-de-l'Escaut (Middelbourg).  
1815. — Napoléon est à Avallon; toujours les témoignages d'un entier dévouement, toujours accueilli avec transport. Il rétablit dans leurs places tous les fonctionnaires qui avaient été destitués pour avoir concouru à la défense de la patrie contre l'étranger.

L'orageuse discussion de samedi 10 a donné lieu à une protestation contre la conduite du président de la chambre des députés.

— Le rejet de la loi sur le divorce, proposé par la commission de la chambre des pairs, est le sujet de vives attaques de la part du *National* et du *Courrier français*, qui ne voient dans le rejet de cette loi que la défense d'un préjugé des prêtres.

— M. Sébastiani, dont la santé est rétablie, a repris la signature du ministère des affaires étrangères.

— On prend des mesures, dit un journal ministériel, pour arrêter M<sup>me</sup> de La Rochejacquelin, qui a paru récemment, dit-il, à Maidon, canton de Clisson.

— On vient d'arrêter un jeune fille nommée *Alphonsine de Vernois* qui depuis plusieurs semaines se promenait dans Paris, revêtue d'un uniforme polonais.

— L'ordre est donné de démolir le monument commencé rue Richelieu. Il rappellerait la mort du duc de Berry et le crime de Louvel.

— Les restes du général Belliard sont arrivés à Paris.

— M. Jay est choisi aujourd'hui par l'Académie française pour succéder à M. l'abbé de Montesquiou, mais il n'a passé qu'au 8<sup>e</sup> tour de scrutin. Au premier scrutin, les voix avaient été ainsi partagées : M. Jay, 9; M. Salvandy, 9; M. Tissot, 4; M. Thiers, 4; M. Dupin, 3. A chaque tour, le nouvel académicien a gagné une voix. Au dernier ballottage, il n'y avait plus que trois rivaux en présence : M. Jay, M. Salvandy et M. Thiers.

— Lord Granville, dont on avait annoncé le départ, est encore à Paris. Il ne s'absentera pour aller à Londres que quand il s'agira pour lui d'aller voter à la chambre des lords sur le bill de réforme.

— Dans l'affaire des tours de Notre-Dame, les accusés, interrogés sur leur but, leur projet, répondent, avec une naïveté qui fait peine, qu'ils voulaient renverser le gouvernement, parce que le gouverne-

ment, suivant eux, a trahi ses sermens, et qu'il laisse les ouvriers sans travail. La cour et les jurés ont paru à plusieurs reprises douloureusement émus de cette insouciance de malheureux qui ont machinalement obéi à une influence qu'on n'aperçoit pas. (Temps.)

— Le *Messenger* donne les détails suivans sur les troubles de Grenoble :

« Le 12 une mascarade parcourut la ville; il paraît que, dans la pensée de ses auteurs, elle représentait un personnage auguste travesti, accompagné des ministres en caricature à la tête d'une procession à l'autel de la Peur. La police intervint; la populace prit fait et cause pour la mascarade; les agens furent maltraités, la voix des magistrats méconnue.

« Le lendemain 13, les désordres furent, dit-on, plus graves encore; la mascarade était faite en allusion de l'avènement du ministère. La générale fut battue, sans que la garde nationale obéit à l'appel; la troupe de ligne cernée fut obligée de faire usage de ses armes pour se faire jour. Le préfet et le général furent retenus prisonniers; le premier parvint à s'échapper et à se réfugier dans la caserne. Le lendemain les mutins rentrèrent dans l'ordre. Le 15 tout était pacifié.

« A la nouvelle de ces désordres, des troupes et de l'artillerie ont été dirigées de divers points sur Grenoble. Le mauvais temps ayant empêché avant-hier les signaux des télégraphes, le gouvernement n'a appris qu'en même temps le commencement et la fin de ces désordres.

« M. le préfet de Lyon, Gasparin, en transmettant cette nouvelle, annonçait qu'il avait dirigé trois régimens d'infanterie et de l'artillerie sur Grenoble. »

— Le *Sténographe* dit que les troupes dirigées de Lyon sur Grenoble ont reçu l'ordre de rétrograder.

— M. le colonel Lespinasse, commandant la place de Grenoble, vient d'être révoqué de ses fonctions et mis en disponibilité. Il est remplacé par M. Feroussat, colonel de cavalerie en retraite.

— On assure que le général commandant le département de l'Isère est destitué, et que de nombreuses arrestations ont été faites.

— On écrit de Toulon, 10 mars :

Hier soir, un personnage de marque, et voyageant sous un nom supposé, a été arrêté au moment où il descendait de voiture, et écroué dans les prisons du palais. Il ne faisait que passer à Toulon.

Ce personnage est l'ex-préfet de la Vendée, M. le marquis de Foresta. On avait reçu son signalement de Paris, et au moment où il mettait pied à terre, le commissaire de police, qui l'attendait, s'est présenté, et lui a signifié l'ordre de le suivre. On a fouillé dans ses papiers, et on en a trouvé de la plus haute importance. Par suite de cette arrestation, hier et aujourd'hui les généraux Plat et Beurman, le sous-préfet, le procureur du roi et le juge d'instruction se sont assemblés à plusieurs reprises dans les salles du Palais.

— On vient d'apprendre à Toulon que le capitaine de vaisseau Gallois était privé de son commandement, et qu'il allait être traduit devant un conseil de guerre pour répondre sur sa conduite dans l'affaire d'Ancone.

On annonce aussi que le conseil de guerre appelé à juger M. Gallois se tiendra dans cette ville. Il sera composé, d'un vice-amiral, président; de deux contre-amiraux et de six capitaines de vaisseau.

(Quotidienne.)

— On assure d'une manière assez précise que l'évacuation d'Ancone, demandée au ministère français, n'est consentie par lui qu'autant que la question des forteresses belges serait décidée dans un sens favorable à ses prétentions.

— Une dame de Châtellerault, qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-huit ans, avait éprouvé, lors de sa trente-septième année, tous les symptômes d'une grossesse; elle avait même ressenti les douleurs qui annoncent l'accouchement, lorsque tout-à-coup les douleurs cessèrent et l'embonpoint disparut. Cette dame était néanmoins restée persuadée qu'elle avait été enceinte, et avait recommandé de faire l'ouverture de son corps après sa mort. Cette opération a prouvé qu'elle ne s'était pas trompée. Un enfant, que sa grosseur et son poids annoncent être venu à terme, a été trouvé presqu'entièrement ossifié. Les médecins qui désiraient avoir de plus amples renseignemens sur ce singulier phénomène, sont priés de s'adresser à M. Lauray, médecin à Châtellerault.

(Tribune.)

SUISSE. — Lucerne, 10 mars.

« On parle, depuis quelques jours, d'une note adressée par le chargé d'affaires de France au vorort, relativement à la principauté de Neuchâtel et aux affaires de Bâle. La France s'oppose, dit-on, à ce que Neuchâtel soit séparé de la confédération, malgré le vœu, plus passionné que prudent, d'une partie des Suisses, et de la majorité des Neuchâtelois eux-mêmes. La France, par les sacrifices qu'elle a faits en 1817 pour assurer une bonne frontière à Neuchâtel, aux dépens de quelques lambeaux de territoire près du Doubs, semble avoir acquis le droit d'empêcher ce pays de tomber sous la domination directe de la Prusse. Quant à Bâle, il paraît qu'elle désire voir mettre promptement un terme à un état de choses qui pourrait déterminer tôt ou tard les citadins du chef-lieu à se jeter dans les bras de l'Allemagne.

« Le gouverneur de Neuchâtel, M. de Pfuel, est parti il y a peu de jours pour Paris. Serait-il encore question d'un échange de territoire, et aux dépens de qui aurait-il lieu? ou veut-on simplement tranquilliser la France sur les conséquences de l'établissement des Prussiens sur le Doubs?

« L'existence des sociétés patriotiques, notamment de celle de Basersdorf (Zurich), donne de sérieuses inquiétudes au parti fédéraliste, qui veut, à tout prix, le maintien du pacte de 1815. Le parti répu-



blicain, ou de la réforme fédérale, a de puissans partisans dans les grands cantons, et pourrait bien obtenir, d'ici à la prochaine session, une forte majorité à la diète.»

ANGLETERRE. — Londres, 16 mars.

Le *Courier* dit avoir appris d'une bonne source, qui lui est particulière, que la proposition faite par le cabinet anglais à l'Autriche et à la France, pour terminer amicalement la question d'Ancone, a été bien reçue par les deux parties, et qu'on travaille à un arrangement à cet égard.

— D'après la recommandation de l'évêque de Londres, il sera fait une collecte après le service divin qui aura lieu dans toutes les églises et chapelles de la ville, le 21 mars, jour fixé pour le jeûne général à cause du choléra. Le produit de cette collecte sera en partie remis à la commission chargée de secourir les indigens atteints de cette maladie.

— Le total des cas de choléra survenus en Angleterre et en Ecosse, et rapportés officiellement jusqu'à la date d'aujourd'hui, est de 6,223, dont 1,927 décès. A Londres, ce total est aujourd'hui de 817, dont 420 décès. Deux cas de choléra se sont manifestés à Portsmouth.

— Le *Courier* parle d'un navire qui est dans la Tamise, et qui a à bord des munitions et d'autres objets de guerre pour le service de don Miguel; il mettra à la voile pour Lisbonne, aussitôt qu'il aura chargé une quantité de fusées à la Congreve et deux gros canons de 12 pieds de longueur.

IRLANDE. — Dublin, 11 mars 1832.

(Correspondance particulière du *Courier de la Sambre*.)

On se rappelle qu'un collecteur de dîmes, nommé Buther, a été assassiné en décembre dernier, avec le chef constable Gibbons et dix-sept des agens de police chargés de le soutenir dans ses opérations, près de Knocktopher, en Kilkenny, par une bande d'insurgés, dont plusieurs ont été livrés à la justice. C'est de cette affaire que les assises du comté ont eu à s'occuper en premier lieu. O'Connell et Costello défendaient les principaux accusés; le procureur-général dirigeait les poursuites en personne, et trois mille hommes de troupes avaient été rassemblés à cette occasion autour du local des séances. Après avoir acquitté, au milieu des plus vifs applaudissemens de l'auditoire, le nommé Kennedy, à charge duquel s'élevaient cependant les plus fortes présomptions, le jury a unanimement déclaré, sous la foi du serment, que la vie de ses membres incessamment compromise dans l'état d'agitation de l'esprit public en Irlande, ne leur laissait pas l'indépendance nécessaire au libre exercice de leurs fonctions. En conséquence, l'affaire a été ajournée aux prochaines assises. Les plus vives acclamations de l'auditoire ont accueilli cette décision du président; les accusés se sont embrassés avec effusion, certains d'avoir échappé à la corde, et des sérénades ont été données aux avocats.

— Les meneurs des *Loges conservatrices*, titre dont s'affublent les associations protestantes, ne croient vraisemblablement pas les catholiques assez aigris par les rapines de l'Eglise de l'état. Ces messieurs ont provoqué un pétitionnement général aux lords et aux communes, pour la révocation de l'émancipation catholique. Les premières signatures ont été données par quelques centaines de protestans dans le comté de Longfort. Il est temps que les catholiques fassent leurs barrières et rompent même le dernier, le seul lien qui puisse les rattacher à l'Angleterre: le lien de la couronne. Nous avons tout ce qu'il faut pour être indépendans: et ce n'est pas O'Connell qui vendra, comme cela se pratique ailleurs, la légitime révolution de son pays aux loups et aux renards de la sainte-alliance.

— Le pays offre sur tous les points l'aspect le plus pittoresque, mais le plus terrible. Ce ne sont que juges et jurés allant aux assises escortés, crainte d'attaque des insurgés, par de forts détachemens de cavalerie.

#### COMMERCE.

##### BOURSE DE PARIS, 17 mars.

Rentes 5 p. c. au compt., jouissance du 22 mars 1830, 96 o 50. — 4 1/2 p. c. 97, jouissance du 22 sept., 90 fr. 00 c. — 4 p. c. 97, 00 fr. 00. — Rentes 3 p. c., jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 00 c. — Act. de la banque, 1660 fr. 00. — Certif. Falconnet, fr. 80 00 c. — Cortès d'Espagne, 10 fr. 25. — Emp. royal d'Espagne 1830, 78 fr. 75. — Rente perpétuelle d'Espagne, 55 fr. 1/2. — Emprunt d'Haiti, fr. 000 00 c. — Emprunt belge, 77 1/4. — Emprunt romain, 78 3/4.

Fonds publics de Londres, du 16 mars. — Cons., 83 5/8 3/4.

#### ANNONCES.

1658.

*Avis pour surenchérir.*

La ferme de *Hèderé*, située commune de Waha, composée de beaux bâtimens d'exploitation et d'environ 45 bonniers de terres et prairies, a été adjudgée le 15 courant pour 8,100 fl. On peut surenchérir d'un 10<sup>e</sup> dans la huitaine, en s'adressant à M<sup>re</sup> Jadot, notaire à Marche.

1660. A louer, pour en jouir de suite, la jolie petite campagne de la *Famille d'Orjo*, à Viviers-l'Agneau, avec plusieurs jardins remplis d'arbres de bons fruits, en plein rapport, et la chasse sur les terrains de la ferme. S'adresser à M. l'avocat Delaittre.

1640. Belle maison à louer pour en jouir de suite, située sur le rempart *Ad Aquam* et occupée actuellement par M. Gadiot. S'adresser à M. Bydens, avocat.

1614. A remettre en location pour le premier mai prochain, la ferme du château de Villers-sur-Lesse, canton de Rochefort. S'adresser à maître Dévellette, notaire à Dinant.

1625. *Bien patrimonial à vendre, situé sur la nouvelle route de Namur à Bruxelles.*

Consistant, 1<sup>o</sup> en deux maisons, dont l'une de maître, et l'autre servant d'habitation au concierge ou jardinier.

2<sup>o</sup> En un jardin entouré de murs, d'une étendue de 7 journaux environ, planté d'une très-grande quantité d'arbres fruitiers, tant espaliers que pyramides et arbres en plein vent.

S'adresser à l'Hôtel d'Harscamp.

1649. *Vente d'une grande quantité de bois de charronnage et d'outils de charron, à Namur.*

Mercredi 21 mars 1832, à deux heures de l'après-midi, la veuve de Félix Beguin, en son vivant charron, à Namur, fera vendre publiquement en son domicile rue de Bruxelles, n<sup>o</sup> 2, à la recette du notaire Delvigne, une grande quantité de bois de charronnage de toute espèce, plusieurs arbres non encore façonnés, et tous les outils de charron.

Cette vente aura lieu à crédit, moyennant caution connue dudit notaire Delvigne.

1654. Mercredi 21 mars 1832, à une heure, M. le marquis Charles de Trazegnies d'Ittre fera vendre au pied des arbres 200 chênes dans son bois de *Gaud*, à Warisoulx.

A CREDIT.

1652.

BIEN A LOUER PRESTEMENT,

Situé dans la commune de Wépion, au lieu dit la *Vierge au Bois*, consistant en maison, grange, écurie et étable, avec 6 bonniers de terrain, partie en prairie et partie en culture, le tout cultivé et ensemencé.

S'adresser au propriétaire, rue Basse-Marcelle, N<sup>o</sup> 258.

1612. Le sieur PIROTTE a l'honneur d'informer le public que sa DILIGENCE part de Namur pour Louvain trois fois par semaine: mardi, jeudi et samedi, à MIDI précis. Le bureau est établi chez M. Melot-Richard, en *Grognon*. Les trois autres jours, retour de Louvain: départ à onze heures du matin; le bureau est à l'*Hôtel de l'Impératrice*, Louvain.

1680. A louer, belle et spacieuse maison de campagne, écurie, remise, cour et jardin situés à Janmaux, commune de Suarlée, placés à quelques pas de la route de Bruxelles à Namur, à distance d'une lieue de cette ville; ayant fait autrefois la résidence de feu M. l'avocat Defoux. S'adresser au propriétaire, en ladite maison.

1634.

FABRIQUE CHIMIQUE.

Erpent lez Namur, ce 12 mars 1832.

Les soussignés informent ceux que la chose concerne, que M. Frissen, fils, qui a voyagé quelque temps pour leur maison, vient d'en être renvoyé.

P<sup>r</sup> P<sup>re</sup>. MICHELS, BEHR et comp<sup>re</sup>.  
M. J. DELAIRE.

1628.

*Location de sarts.*

Le jeudi, 22 mars 1832, à onze heures du matin, l'administration communale de Lisogne mettra en location plusieurs sarts lui appartenant, situés sur son territoire.

1491. A vendre ou à louer prestement, ou pour la St-Jean, une jolie maison, sise en face de l'église Notre-Dame, n<sup>o</sup> 1205, occupée en dernier lieu par M. Despandt. S'adresser, soit à M. Zoude, à la verrerie, soit à M. Huart, rue du Chenil.

1633.

*Maison à vendre.*

Mercredi 21 mars 1832, à dix heures du matin, M. Gérard, fera vendre en l'étude du notaire Tillieux, une maison qui faisait sa résidence, sise rue du Pied-du-Château, avec pompe, citerne et une quantité de places tant au rez-de-chaussée qu'aux premier et second étages.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement du prix, dont le tiers seulement sera payé, les deux autres resteront affectés sur ladite maison.

S'adresser, pour tous renseignemens, en l'étude dudit notaire.

1659. *Information concernant le paiement des intérêts de la dette constituée, exercice 1830.*

Le bourgmestre et les échevins de la ville de Namur informent les créanciers de la dette constituée de cette ville, liquidée par arrêtés royaux des 3 novembre 1818, 19 juillet 1820, 25 mai 1824, 29 avril 1829 et autres dispositions, que le paiement des intérêts de cette dette échue en 1830, sera ouvert à partir du 20 de ce mois, et fermé au 15 avril suivant.

Ils invitent en conséquence ceux que la chose concerne à se présenter au secrétariat de l'administration, pour obtenir leurs mandats de paiement sur la caisse du receveur municipal.

Cette information sera affichée et publiée dans les endroits accoutumés.

Namur, le 16 mars 1832.

*Pour le bourgmestre absent:*

A. LEMIELLE-MAZURE, échevin.

Thé. DANDOY, secrétaire.